



Liaisons

VESVRE, MILLE ANS RÉVÉLÉS

CONSULTATION ARTISTIQUE — 2026

**Invitation à une démarche de création ancrée
dans le territoire**

Bourges

Cher, Centre-Val de Loire

**Capitale
européenne
de la Culture**

2028

Territoires d'avenir



“
Que peut produire aujourd’hui
la rencontre entre mille ans d’histoire,
un paysage rural vivant et la création
contemporaine ?
”

Partie I - Découvrir Vesvre

Invitation - 5

Situer Vesvre - 7

Observer - 9

Vesvre, mille ans de transformations - 11

Liaisons

VESVRE, MILLE ANS RÉVÉLÉS





Invitation

À celles et ceux qui choisiront peut-être de venir à Vesvre.

Il existe des lieux qui imposent leur présence.

D'autres demandent simplement que l'on prenne le temps de les regarder.

Vesvre est de ceux-là.

Depuis plus de mille ans, ce paysage a vu se succéder bâtisseurs, paysans, artisans, propriétaires, habitants et visiteurs. Chacun y a laissé une trace, parfois visible, parfois presque effacée.

Aujourd'hui encore, le site continue d'évoluer, porté par celles et ceux qui l'étudient, le restaurent, le transmettent et le font découvrir.

Nous sommes convaincus que cette histoire n'est pas achevée.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui inviter un artiste à venir rencontrer Vesvre.

À le parcourir avec sa sensibilité, sa pratique et ses questionnements.

À prendre le temps.

À regarder.

À écouter.

À rencontrer celles et ceux qui le font vivre.

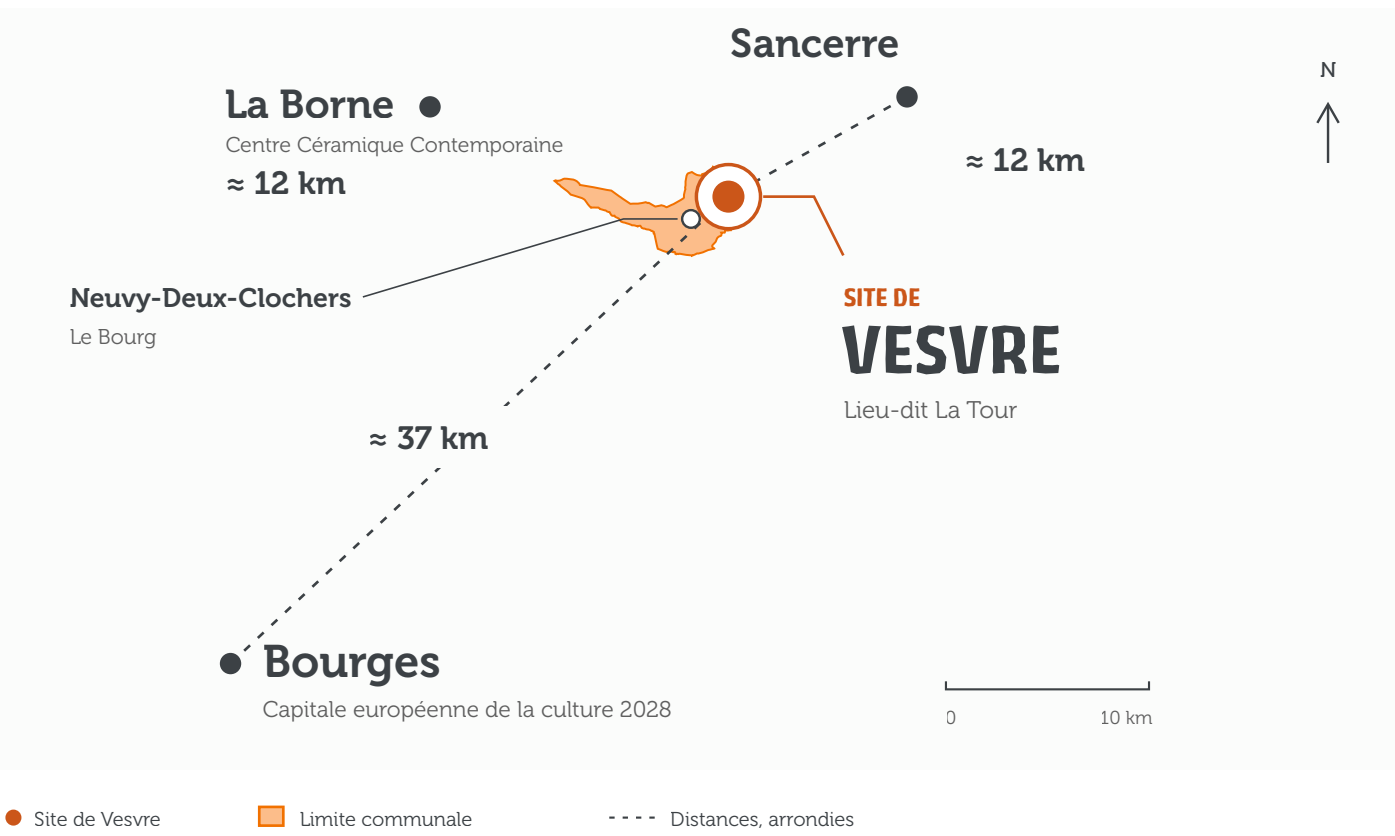
Les pages qui suivent présentent ce lieu, le projet **Liaisons – VESVRE, mille ans révélés** et les conditions de cette consultation.

Parce qu'avant de devenir un projet artistique, toute création commence par une rencontre.

01 Un site ancré dans le Berry



02 Le site de Vesvre, à Neuvy-Deux-Clochers



Situer Vesvre

Un site rural au cœur du Berry.

Le Site de Vesvre se situe à Neuvy-Deux-Clochers, dans le département du Cher, en région Centre-Val de Loire, au cœur d'un territoire rural marqué par l'agriculture, les paysages et une histoire patrimoniale particulièrement riche.

À une trentaine de kilomètres de Bourges, Vesvre se trouve également à proximité de Sancerre et de La Borne, village de potiers dont l'histoire et la création contemporaine témoignent d'une présence artistique ancienne sur le territoire.

C'est ici, dans un ensemble castral façonné par plus de mille ans d'histoire, que la commune de Neuvy-Deux-Clochers porte aujourd'hui **Liaisons – VESVRE, mille ans révélés**.

Un projet lauréat, coproduit et inscrit dans la programmation de Bourges 2028 – Capitale européenne de la culture.

Repères

Site de Vesvre

Neuvy-Deux-Clochers
Cher – Centre-Val de Loire
Berry

Un site castral

près de 7 hectares

Plus de mille ans d'histoire

du IX^e siècle à aujourd'hui

Un site protégé

au titre des Monuments historiques

Un projet porté par

la commune de Neuvy-Deux-Clochers

Bourges 2028

projet lauréat et coproduit
Capitale européenne de la culture



Observer

Quand un lieu devient matière à création.

À Vesvre, le premier geste n'est pas de créer. C'est d'observer.

Observer un paysage avant d'y voir un monument.

Observer une pierre avant d'y reconnaître une architecture.

Observer une trace avant de vouloir lui donner un sens.

Certains indices sont évidents.

D'autres demandent davantage de temps.

Une différence de niveau dans le terrain.

L'alignement inattendu d'un mur.

L'empreinte d'une cheminée disparue.

La lumière qui traverse une archère.

Une pierre réemployée dans une maçonnerie plus récente.

Le dessin d'un fossé.

Chaque détail peut ouvrir une question.

Observer, ce n'est donc pas seulement regarder. C'est accepter que toutes les réponses ne soient pas immédiates et que le lieu conserve encore une part de mystère.

Les recherches historiques, l'archéologie et les archives permettent aujourd'hui de mieux comprendre Vesvre.

Elles enrichissent le regard.

Elles ne le remplacent pas.

À Vesvre, certaines questions sont parfois plus fécondes que les certitudes.



Vesvre

Mille ans de transformations

Vesvre est un lieu construit par transformations successives.

À partir de la fin du IX^e siècle, l'aménagement d'un vaste ensemble seigneurial modifie profondément le fond de vallée. Au cours du X^e siècle, fossés, basse-cour et motte en complètent progressivement l'organisation.

Quelques siècles plus tard, la construction de la Tour de pierre marque une nouvelle étape. Les espaces sont réorganisés, les bâtiments évoluent et les usages se transforment.

Au fil du temps, Vesvre change encore.

La fonction seigneuriale laisse progressivement place à d'autres formes d'occupation. Grange, bergerie, colombier, cours et terres cultivées témoignent d'une longue histoire agricole qui façonne à son tour les bâtiments et le paysage.

Le site demeure habité et exploité jusqu'au XX^e siècle.

Puis vient le temps de la sauvegarde, de la restauration et de la recherche.

Depuis plusieurs décennies, les fouilles archéologiques, les études historiques, les recherches géologiques et le travail sur les bâtiments permettent de renouveler profondément la connaissance de Vesvre.

Motte, Tour, bâtiments agricoles, fossés, paysages, sols archéologiques et traces d'usages composent ainsi un ensemble indissociable.

Vesvre n'est pas le vestige d'une époque.

C'est un lieu où plus de mille ans de transformations restent encore perceptibles.



Créer ici commence par une rencontre :
avec un lieu, ses traces et ceux qui le
font vivre



Partie II - Prendre part à Liaisons

Liaisons - 15

Une démarche de création ancrée dans le territoire
- 16

Les ressources d'un territoire vivant - 18

Un temps pour rencontrer, créer, transmettre - 23

Liaisons

VESVRE, MILLE ANS RÉVÉLÉS





Liaisons

Quand la création devient une forme de transmission

Préserver un patrimoine est une responsabilité. Le comprendre l'est tout autant.

Mais transmettre suppose encore autre chose.

Un patrimoine ne se transmet pas uniquement parce qu'il est conservé. Il se transmet parce qu'il continue à produire du sens.

Chaque génération porte sur les lieux qu'elle reçoit un regard différent. Elle les étudie, les restaure, les habite autrement et invente de nouvelles manières de les partager.

Liaisons s'inscrit dans cette continuité.

Le projet choisit la création contemporaine comme l'une des formes possibles de transmission du Site de Vesvre.

L'artiste n'est pas invité à illustrer son histoire ni à en proposer une lecture définitive. Il est invité à entrer en dialogue avec elle.

À observer ce qui existe.

À rencontrer les savoirs, les usages et les personnes qui composent aujourd'hui le territoire.

À faire apparaître des relations que l'habitude, parfois, ne permet plus de voir.

La création pourra ainsi rejoindre les autres lectures de Vesvre : celles de l'archéologie, de l'histoire, de la géologie, du paysage ou de la mémoire des usages.

Non pour les remplacer. Mais pour leur apporter un regard situé dans notre époque. C'est cette ambition qui donne son nom au projet.

Liaisons relie des temps, des lieux, des disciplines et des personnes.

Et invite aujourd'hui un artiste à rejoindre cette conversation.

Une démarche de création ancrée dans le territoire

Ce que le projet attend... et ce qu'il laisse libre

Liaisons ne recherche pas une réponse formelle particulière.

Le projet n'impose ni style, ni esthétique, ni matériau. Il recherche une démarche capable de prendre le temps de la rencontre, de l'observation et de la recherche avant toute proposition.

Bâtiments, paysages, vestiges archéologiques, matériaux, archives, usages et savoirs constituent autant de ressources que l'artiste pourra librement explorer.

Les échanges avec les habitants, chercheurs, artisans et acteurs du territoire ne constituent pas un programme imposé. Ils sont proposés comme autant de possibilités susceptibles de nourrir une démarche personnelle.

Des collaborations avec des savoir-faire présents localement pourront également être envisagées lorsque le projet le justifie, notamment autour de la transformation de la matière.

La liberté de création demeure entière.

Le projet n'attend ni reconstitution historique, ni illustration du patrimoine, ni œuvre décorative. Il ne recherche pas davantage une animation culturelle ponctuelle.

Il attend une proposition capable de révéler certaines des relations qui composent Vesvre et d'en proposer une lecture contemporaine.

La forme reste ouverte : intervention plastique, parcours scénographique, dispositif de médiation sensible ou toute autre proposition compatible avec les ambitions de **Liaisons** et le cadre patrimonial du site.

Lorsque la démarche le justifie, cette réflexion pourra conduire à une réalisation pérenne. Cette pérennité ne constitue toutefois pas une finalité en soi : elle sera appréciée au regard de la pertinence du projet, de son intégration au site, de sa faisabilité et de son inscription dans le temps.

Plus qu'une forme attendue, Liaisons recherche une manière nouvelle de faire dialoguer Vesvre avec celles et ceux qui le parcourent aujourd'hui.



Le projet

Le projet privilégiera des démarches qui :

- prennent le temps de l'immersion ;
- s'appuient sur les ressources du territoire ;
- dialoguent avec les acteurs du territoire ;
- révèlent les relations qui composent Vesvre ;
- privilégient une intégration sobre et durable ;
- prennent en compte les enjeux patrimoniaux et environnementaux dès la conception.



Les ressources d'un territoire vivant

Depuis plusieurs décennies, Vesvre rassemble des regards et des connaissances multiples.

Archéologues, historiens, géologues, naturalistes, habitants, artisans et acteurs du patrimoine contribuent à mieux comprendre le site et son territoire.

Ces connaissances, ces expériences et ces savoir-faire constituent autant de ressources accessibles à la démarche artistique.

Un territoire à explorer

Vesvre est un ensemble castral façonné par plus de mille ans de transformations. Motte castrale, Tour seigneuriale, vestiges du logis, bâtiments agricoles, fossés, chemins, maçonneries, objets issus des fouilles et transformations du paysage en conservent les traces.

Cette profondeur historique est aujourd'hui documentée par un corpus scientifique et archivistique particulièrement riche, notamment par les recherches archéologiques conduites sur le site depuis 1998.

Ces ressources seront accessibles à l'artiste au cours de son immersion, non comme un savoir à illustrer, mais comme une matière à explorer.

Un paysage façonné par les usages

Son implantation dans une vallée humide, les fossés, la maîtrise de l'eau, les terres cultivées, les pâtures et les bâtiments agricoles témoignent d'une histoire dans laquelle patrimoine monumental, paysage et usages sont étroitement liés.

L'eau y occupe une place particulière. Elle participe à la compréhension de l'implantation du site, de son système défensif, de son habitabilité et de son évolution agricole.

Les réflexions aujourd'hui engagées autour des zones humides prolongent cette lecture et ouvrent de nouvelles manières d'interroger les relations entre patrimoine, paysage et vivant.

Cette mémoire des usages appartient pleinement à Vesvre.





Des femmes, des hommes, des savoir-faire

Les ressources de Vesvre ne sont pas seulement conservées dans des publications ou des archives. Elles existent aussi à travers celles et ceux qui connaissent, étudient, entretiennent, habitent ou travaillent sur ce territoire.

Chercheurs, habitants, artisans, associations, entreprises et autres interlocuteurs pourront être mobilisés selon les besoins de la démarche. Ces rencontres ne constituent pas un programme imposé. Elles offrent à l'artiste des possibilités de dialogue, de recherche ou de collaboration.

Selon la nature du projet, des coopérations pourront notamment être envisagées autour de l'histoire et de l'archéologie, de la géologie, du paysage et de l'eau, du patrimoine rural ou de savoir-faire artisanaux.

Une collaboration avec une entreprise locale de forge pourra, par exemple, être étudiée lorsque la démarche artistique le justifie.

Les ressources

Connaître

- Publications scientifiques ;
- Archives historiques ;
- Recherches archéologiques et géologiques ;
- Études paysagères et environnementales.

Explorer

- Ensemble castral ;
- Bâtiments et traces d'usages ;
- Paysages et zones humides ;
- Matériaux du site.

Rencontrer

- Habitants et acteurs locaux ;
- Artisans et entreprises ;
- Interlocuteurs patrimoniaux, scientifiques et environnementaux.

*Ensemble castral de Vesvre : Basse cour, tourelle d'entrée, vue générale, 1991, Photo Berchon A.I.
© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés*

Ensemble castral de Vesvre : Pigeonnier, vue générale. © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés



Un temps pour rencontrer, créer, transmettre

Une immersion pensée comme un temps de recherche et de création

Liaisons propose à l'artiste un temps d'immersion à Vesvre, au plus près du site et de son territoire. Environ deux semaines de présence sont envisagées au premier semestre 2027, idéalement réparties en plusieurs périodes.

Ce rythme doit permettre au projet de se construire progressivement : découvrir le site, accéder aux ressources, rencontrer les personnes utiles à la démarche, laisser émerger des pistes, puis revenir à Vesvre avec un regard déjà transformé par cette première expérience.

La résidence ne repose pas sur un programme quotidien prédéfini. Son organisation sera construite avec l'artiste en fonction de sa pratique et des besoins du projet.

Un lieu au cœur du site

La maison récemment acquise par la commune dans l'emprise de l'ancienne basse-cour castrale pourra constituer un espace de travail, de recherche ou de rencontre, selon les conditions d'aménagement disponibles au moment de la résidence.

Située entre la motte et la Tour, elle offre une présence quotidienne au cœur même du territoire étudié.

L'hébergement sera pris en charge sur la commune.

À noter : la commune ne disposant ni de commerces ni de desserte permettant une autonomie quotidienne sans véhicule, l'artiste devra être motorisé pendant ses périodes de présence.

Rencontrer et transmettre

Des temps de rencontre pourront être construits avec l'artiste en fonction de sa démarche.

Une attention particulière sera portée aux enfants de l'école, avec lesquels une implication sera recherchée au cours de l'un des temps d'immersion.

D'autres échanges avec les habitants ou les acteurs du territoire pourront être imaginés lorsque le projet s'y prête.

L'enjeu n'est pas d'ajouter un programme de médiation à la création, mais de permettre à certaines de ces rencontres d'en faire partie lorsqu'elles ont du sens.

Partager un processus

Liaisons souhaite également rendre accessible la manière dont une création se construit. Une recherche, une intuition, une rencontre, une piste abandonnée ou un choix de matière peuvent parfois permettre de comprendre le travail artistique autant que l'œuvre achevée.

Un temps public de partage sera donc encouragé.

Sa forme restera à construire avec l'artiste : rencontre, présentation de recherches, exposition, parcours commenté, échange avec le public ou autre proposition adaptée à la démarche.

Les Journées nationales des artistes 2027 pourront notamment offrir l'occasion de l'un de ces temps de rencontre.

LA RÉSIDENCE EN PRATIQUE

Durée

Environ deux semaines, idéalement réparties en plusieurs périodes.

Période

Premier semestre 2027, avec les principaux temps d'immersion souhaités avant fin mai.

Hébergement

Pris en charge sur le territoire de la commune.

Mobilité

Véhicule indispensable.

Lieu de travail

Maison située au cœur du site, selon les conditions d'aménagement disponibles.

Accès aux ressources

Accès au site, à la documentation et aux personnes ressources selon les besoins du projet.

Rencontres

Construites avec l'artiste. Une implication des enfants de l'école sera recherchée en priorité.

Accompagnement

Coordination et accompagnement pratique, technique et administratif par la commune et le COPIL.

Partage

Un temps public autour du processus de création sera encouragé, sous une forme définie avec l'artiste.





Donner au projet les conditions de sa réalisation.

Partie III - Candidater

Créer dans un site protégé - 29

Les moyens mobilisés pour la création - 32

Le temps du projet - 37

Choisir une démarche avant de choisir une forme - 38

Comment candidater - 41

Des engagements réciproques - 44

Gouvernance - 46

Une histoire qui continue - 49

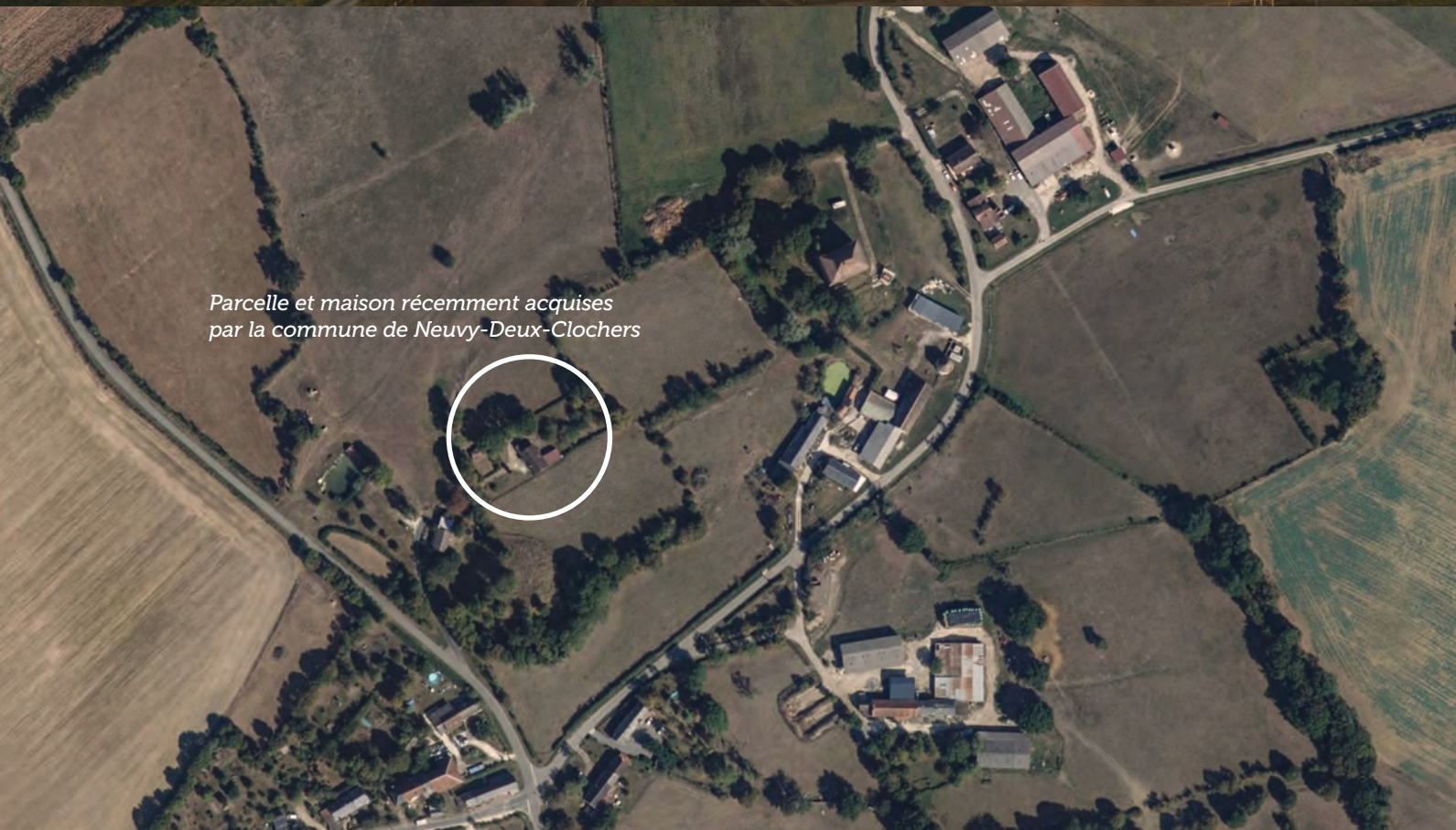
Liaisons

VESVRE, MILLE ANS RÉVÉLÉS





Parcelle et maison récemment acquises
par la commune de Neuvy-Deux-Clochers



Parcelle et maison récemment acquises
par la commune de Neuvy-Deux-Clochers

Créer dans un site protégé

Faire de la contrainte une donnée de la création

Créer à Vesvre, c'est intervenir dans un ensemble dont la valeur tient autant à ce qui se voit qu'à ce qui demeure enfoui, fragile ou encore méconnu.

La Tour, la motte castrale, les anciennes basses-cours, les fossés, les vestiges bâtis, les sols archéologiques, les circulations et le paysage composent un ensemble protégé au titre des Monuments historiques. Cette protection concerne aujourd'hui les parties construites comme non construites du site castral.

Liaisons ne propose donc pas d'installer une œuvre à proximité d'un monument, mais de concevoir une intervention au sein même d'un ensemble patrimonial.

L'implantation fait partie du projet. Aucun emplacement définitif n'est imposé à ce stade.

La proposition pourra établir des relations entre plusieurs espaces du site, construire un parcours ou privilégier une implantation plus concentrée. La motte castrale pourra faire partie des espaces étudiés, sans qu'une implantation sur celle-ci puisse être considérée comme acquise. Les ruines de l'ancien manoir sont exclues.

Le choix des emplacements sera construit avec l'artiste au cours de la conception et soumis, selon la nature du projet, aux avis et autorisations nécessaires.

Préserver ce qui accueille la création

À Vesvre, le sol est lui-même patrimoine.

Les modes d'ancrage, les interventions dans les sols, les charges exercées sur les structures, les circulations, la sécurité des publics et l'impact sur le paysage devront donc être pris en compte dès la conception. La réversibilité constitue un principe important : une intervention peut être pensée pour durer sans que sa pérennité soit obtenue au détriment du patrimoine qui l'accueille.

Concevoir pour durer, avec sobriété

La création devra intégrer les conditions réelles de sa présence dans un site rural : exposition aux intempéries, vieillissement des matériaux, entretien, risques de dégradation et moyens de maintenance disponibles. Les solutions robustes, durables et simples à entretenir seront privilégiées.

Cette exigence rejoint la démarche d'écoconception portée par Bourges 2028 : choix et provenance des matériaux, fabrication, réemploi éventuel, transports, installation, entretien et devenir des composants doivent être envisagés dès la conception. Le guide Bourges 2028 insiste précisément sur cette anticipation du cycle de vie du projet.

LES PRINCIPES À INTÉGRER DÈS LA CONCEPTION

Protection patrimoniale

Les implantations et modalités de réalisation seront soumises aux procédures applicables au projet retenu.

Implantation

Aucun emplacement définitif n'est imposé. Une intervention sur la motte pourra être étudiée mais ne peut être garantie. Les ruines de l'ancien manoir sont exclues.

Archéologie et sols

Limiter les interventions sur les sols et rechercher des solutions compatibles avec les enjeux archéologiques.

Réversibilité

Préserver le patrimoine et permettre, si nécessaire, le retrait du dispositif sans altération irréversible.

Pérennité

Prendre en compte robustesse, vieillissement des matériaux et résistance aux usages et aux conditions climatiques.

Maintenance

Prévoir un entretien simple et limité, compatible avec les moyens de gestion d'un site rural.

Sobriété technique

Le projet exclut en extérieur :

- les dispositifs lumineux permanents ;
- les installations sonores alimentées ;
- les équipements nécessitant une maintenance technique régulière ;
- les dispositifs fortement consommateurs d'énergie ;
- les propositions dépendantes de technologies complexes pour leur fonctionnement ou leur compréhension.

Écoconception

Intégrer matériaux, fabrication, provenance, transports, installation, entretien et devenir des composants dans une logique de réduction de l'impact environnemental.

Cette dernière exigence est directement cohérente avec le guide d'écoconception de Bourges 2028.



Concevoir avec le lieu, préserver ce qui le rend unique.

Les moyens mobilisés pour la création

Une enveloppe pensée pour concevoir, produire et réaliser

Liaisons mobilise des moyens spécifiquement dédiés à la démarche artistique, à sa production et aux conditions de sa réalisation.

29 000 € directement consacrés à la création

- 5 000 € – Rémunération artistique
- 24 000 € – Production

Matériaux, fabrication, prestations techniques, transport, montage et installation selon les besoins du projet.

La répartition de l'enveloppe de production pourra être précisée avec l'artiste retenu en fonction de la proposition et des besoins techniques réels.

Des moyens pour l'immersion et la transmission

- 1 100 € – Résidence
- Hébergement et conditions d'accueil prévues pour les temps d'immersion.

- 900 € – Médiation
- Actions de rencontre et de transmission construites avec l'artiste.

Ces enveloppes accompagnent le dispositif présenté précédemment ; elles n'en prédisposent pas la forme.

Des moyens complémentaires au projet

Le budget général de LIAISONS prévoit également :

- 2 000 € – Conférence / Rencontres
- notamment autour des mottes castrales et de leur mise en perspective européenne.

2 000 € – Fonctionnement du projet
communication, documentation, assurances, sécurité et besoins liés à la mise en œuvre.

Ces postes relèvent de la programmation et de l'accompagnement général de LIAISONS. Ils ne constituent pas une enveloppe supplémentaire à la disposition de l'artiste.

Tous les montants indiqués dans le présent appel à candidature s'entendent toutes taxes comprises (TTC), quel que soit le régime de TVA applicable au candidat.



La basse cour, vue depuis la motte

À retenir

5 000 €

rémunération artistique + 2 000 € résidence et médiation

24 000 €

production

≈ 2 semaines

d'immersion accompagnée

Hébergement pris en charge

Moyens techniques et espaces mobilisables selon le projet

Des contributions en nature

La commune mobilise également des moyens valorisés à hauteur de 7 000€ :

- mise à disposition de locaux et d'espaces ;
- capacités de stockage ;
- prêt de matériel selon disponibilité ;
- coordination administrative et technique ;
- graphisme et communication ;
- mobilisation humaine autour du projet.

Ces contributions complètent les moyens financiers et participent aux conditions concrètes de réalisation.





Si Vesvre continue d'écrire son histoire,
la création contemporaine peut
aujourd'hui en devenir une nouvelle
étape

Le temps du projet

De la rencontre à la réalisation

Liaisons se construit entre 2026 et 2028.

Le calendrier fixe les grandes étapes nécessaires à la sélection, à l'immersion, à la conception et à la réalisation. Il sera précisé avec l'artiste retenu selon la nature du projet et les procédures patrimoniales et techniques nécessaires.

2026 — Choisir et préparer

Septembre	Lancement de la consultation
Novembre	Clôture des candidatures
Novembre	Étude des dossiers et éventuels entretiens
Fin 2026	Choix de l'artiste et décision du Conseil municipal
Fin 2026 / début 2027	Contractualisation et préparation de l'immersion

2027 — Immerger et concevoir

Premier semestre

Temps d'immersion à Vesvre, idéalement répartis en plusieurs périodes :

- découverte approfondie du site ;
- accès aux ressources ;
- rencontres utiles à la démarche ;
- travail avec l'école ;
- recherche et expérimentation ;
- définition progressive de la proposition.

Au cours de 2027

Échanges patrimoniaux et techniques, études de faisabilité et préparation des autorisations nécessaires.

JNA 2027

Temps de partage public possible autour du processus de création.

2028 — Installer et transmettre

Objectif : installation idéalement achevée fin mars 2028.

Date impérative : avant fin mai 2028.

Puis :

- présentation publique ;
- médiation ;
- programmation dans le cadre de Bourges 2028.

Le calendrier organise les étapes du projet ; il ne cherche pas à figer le temps de la création.

Choisir une démarche avant de choisir une forme

Un regard croisé pour choisir une démarche.

Les candidatures seront étudiées en priorité pour la pertinence de la démarche proposée. À ce stade, il n'est pas attendu une œuvre déjà conçue, mais une intention permettant de comprendre comment l'artiste envisage d'aborder Vesvre, d'en explorer les ressources et de construire progressivement son projet. La sélection cherchera donc moins à départager des formes qu'à identifier une démarche artistique avec laquelle engager la suite de **Liaisons**.

Un jury aux regards multiples

La sélection sera confiée à un jury élargi réunissant des membres du COPIL et différentes personnes associées au territoire et au projet.

Sa composition pourra notamment associer :

- un représentant de l'école ;
- des représentants du tissu associatif ;
- des habitants ou personnalités de la commune ;
- des artistes du territoire ;
- au moins un professionnel du champ artistique.

Cette diversité permettra de croiser connaissance du territoire, expérience artistique et perception des futurs publics.

Le jury établira un classement à partir des critères annoncés dans la consultation. Le choix du candidat retenu sera soumis au Conseil municipal pour décision.

Toute personne en situation de conflit d'intérêts avec un candidat ne participera pas à l'évaluation de sa candidature.

Une évaluation guidée par des critères communs

Afin d'accompagner les échanges du jury et de ne pas fonder le choix sur les seules préférences individuelles, les candidatures seront évaluées à partir d'une grille pondérée.

Grille d'évaluation

Critère	Pondération
Pertinence de la démarche proposée	25 %
Compréhension de Vesvre et de son territoire	15 %
Capacité à travailler avec les acteurs locaux	15 %
Qualité et singularité de la démarche artistique	15 %
Approche de la médiation et de la transmission	10 %
Cohérence budgétaire	8 %
Faisabilité technique	7 %
Prise en compte du contexte patrimonial	3 %
Expérience de projets comparables	2 %
TOTAL	100 %

Cette pondération permet de rester ouvert à des artistes moins installés dès lors que la qualité de leur démarche, leur capacité de dialogue et la solidité de leur proposition répondent aux ambitions du projet.

Une procédure volontairement simple

La sélection sera réalisée en priorité sur dossier. Si le nombre de candidatures le nécessite, une présélection pourra être effectuée.

Lorsque plusieurs candidatures demeurent difficiles à départager, un entretien pourra être proposé à un nombre restreint de candidats, éventuellement en visioconférence.

Cet échange permettra uniquement de préciser certains éléments du dossier — démarche, immersion, médiation ou faisabilité — **sans demander une nouvelle proposition artistique ni une esquisse complémentaire.**

Recevabilité des candidatures

Avant l'évaluation qualitative, la conformité des dossiers aux conditions de la consultation sera vérifiée.

Ne pourront notamment être retenues :

- les candidatures incomplètes ;
- les propositions manifestement incompatibles avec le cadre patrimonial ou les contraintes techniques annoncées ;
- les propositions incompatibles avec l'enveloppe financière ;
- les candidatures incompatibles avec le calendrier du projet ;
- les propositions reposant principalement sur l'implantation à Vesvre d'une œuvre préexistante.

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation si aucune candidature ne répond de manière satisfaisante aux ambitions et aux conditions du projet.



**Faire comprendre une démarche, avant
de définir une forme**



Comment candidater ?

Une candidature volontairement légère

La consultation s'adresse en priorité à des artistes scénographes, ainsi qu'à des créateurs dont la pratique permet d'aborder une démarche de scénographie patrimoniale : designers, artistes plasticiens, architectes-artistes ou artistes-artisans.

Les candidatures européennes sont les bienvenues.

Aucune expérience préalable à Vesvre ni spécialisation dans le patrimoine n'est exigée. Le candidat devra pouvoir justifier d'un statut professionnel et, s'il est retenu, des assurances nécessaires à la réalisation du projet.

La candidature doit avant tout permettre de comprendre un regard et une manière de travailler.

La note d'intention

Plutôt qu'un projet déjà conçu, il est demandé au candidat de proposer une note d'intention personnelle et située.

Elle pourra notamment répondre librement à quatre questions :

- **Qu'est-ce qui, à Vesvre, retient votre attention et nourrit votre curiosité ?**
- **Comment envisagez-vous d'entrer en relation avec ce territoire ?**
- **Quelles premières directions de recherche cette rencontre fait-elle naître ?**
- **Comment imaginez-vous articuler immersion, recherche, conception, réalisation et transmission au cours du projet ?**

Il n'est pas attendu d'esquisse définitive. Des croquis, références visuelles, photographies, documents de recherche ou premières pistes pourront être joints si l'artiste les estime utiles à la compréhension de sa démarche.

Quelques expériences significatives

Le candidat présentera trois à cinq réalisations maximum, choisies pour éclairer sa pratique.

Une attention particulière pourra être portée aux expériences scénographiques, sans exclure des projets territoriaux, participatifs ou fondés sur une démarche de recherche.

Pour chaque réalisation, quelques éléments suffiront :

- quelques visuels ;
- date et lieu ;
- contexte ;
- rôle de l'artiste ;
- courte présentation.

La pertinence des références importe davantage que leur nombre.

VOTRE CANDIDATURE EN 6 POINTS

- 1. Un dossier artistique**
10 pages maximum, hors CV et pièces administratives.

2. Une note d'intention
Un regard sur Vesvre, des premières directions de recherche et une manière d'envisager la démarche.
Format 3000 signes, 2 pages.

3. Trois à cinq références
Avec une attention particulière aux expériences scénographiques lorsqu'elles existent.

4. Les éléments pratiques
CV, coordonnées et statut professionnel.
Le candidat confirmera également :
 - la compatibilité de sa démarche avec l'enveloppe financière ;
- sa disponibilité pour les temps d'immersion en 2027 ;
 - sa capacité à accompagner le projet jusqu'à son installation ;
 - ses éventuelles contraintes majeures déjà identifiées.

Aucun budget détaillé ni calendrier précis ne sont demandés à ce stade.

5. Un envoi numérique
De préférence sous la forme d'un PDF unique.
Un lien de téléchargement pourra être utilisé si nécessaire.

6. Envoyer sa candidature
contact@sitedevesvre.fr

Découvrir Vesvre

Une visite préalable du site sera proposée aux candidats qui le souhaitent. Elle est encouragée mais n'est pas obligatoire. Les candidats ne pouvant se déplacer disposeront du dossier et d'un corpus documentaire limité. Ils pourront également solliciter un échange avec l'équipe du projet.

Les documents remis aux candidats

Le présent dossier constitue le document principal de consultation. Il sera accompagné d'un corpus documentaire volontairement limité, destiné à permettre aux candidats d'approfondir leur compréhension de Vesvre sans anticiper le temps d'immersion. Il pourra notamment comprendre :

- un plan général du site ;
- une synthèse des principales connaissances archéologiques ;
- une présentation des dispositifs scénographiques déjà présents à Vesvre.

La séquence 828-2028, consacrée aux grandes transformations de Vesvre à travers douze siècles, complétera cette première approche du site. L'objectif n'est pas de tout documenter avant la candidature, mais de donner à chacun les mêmes ressources pour commencer à regarder Vesvre.

Une question sur la consultation ?

- Les candidats pourront adresser leurs questions à l'équipe du projet pendant la période de candidature.
- Les réponses susceptibles d'être utiles à l'ensemble des candidats seront communiquées à tous afin de garantir un même niveau d'information.
- Date limite pour les questions le vendredi 23 octobre 2026.

Calendrier de consultation

15 septembre 2026	Ouverture de la consultation
Septembre – octobre	Visites éventuelles du site et période de questions
23 octobre 2026	Fin de la période de questions
9 novembre 2026, minuit	Clôture des candidatures
Novembre	Étude des candidatures
Fin novembre	Entretiens éventuels avec les candidats arrivés en tête
Décembre	Proposition du jury puis décision du Conseil municipal

Des engagements réciproques

Un cadre clair pour créer en confiance.

Liaisons repose sur une relation de confiance entre l'artiste et la commune de Neuvy-Deux-Clochers.

Cette relation sera formalisée, après la sélection et la décision du Conseil municipal, par un contrat de commande artistique précisant les engagements des deux parties, les conditions de réalisation du projet et les droits attachés à l'œuvre.

Le présent dossier en fixe les principes essentiels.

La commune s'engage à

- mettre à disposition les moyens financiers prévus pour la création et sa production ;
- organiser les conditions d'accueil et d'immersion annoncées ;
- faciliter l'accès au site, aux ressources documentaires et aux personnes utiles à la démarche ;
- assurer la coordination administrative et technique du projet ;
- accompagner les procédures et autorisations nécessaires à sa réalisation ;
- associer l'artiste aux décisions susceptibles d'avoir une incidence sur son projet.

La rémunération artistique prévue est de 5 000 €. Ses modalités et son échéancier seront précisés au contrat.

L'enveloppe de 24 000 € consacrée à la production sera mobilisée en fonction des besoins du projet retenu. Les dépenses pourront être organisées avec l'artiste et, selon leur nature, prises en charge directement par la commune.

L'artiste s'engage à

- développer le projet dans l'esprit de la proposition retenue ;
- participer aux temps d'immersion et de travail prévus ;
- respecter le cadre patrimonial, réglementaire, technique et budgétaire présenté dans la consultation ;
- travailler en dialogue avec la commune et les interlocuteurs mobilisés pour le projet ;
- fournir les éléments nécessaires aux autorisations, à la fabrication et à l'installation ;
- participer aux temps de transmission et de partage définis conjointement ;
- disposer des assurances professionnelles nécessaires à son intervention.

Les adaptations qui pourraient apparaître nécessaires au cours de la conception seront examinées conjointement. Elles ne devront pas modifier substantiellement l'esprit de la proposition retenue sans accord des deux parties.

Une œuvre, des droits distincts

Propriété matérielle

Après réalisation, installation et réception, la commune deviendra propriétaire des éléments matériels de l'œuvre ou du dispositif réalisés dans le cadre de la commande.

La réception formelle marquera également le transfert à la commune de la responsabilité matérielle de l'installation, selon les modalités précisées au contrat.

Droits d'auteur

L'artiste demeure titulaire de ses droits d'auteur conformément à la législation applicable.

La propriété matérielle de l'œuvre n'entraîne donc pas la cession générale des droits d'auteur.

Le contrat précisera les autorisations accordées à la commune pour photographier, reproduire et représenter l'œuvre dans le cadre notamment :

- de la communication de LIAISONS et de la commune ;
- de la programmation et de la communication de Bourges 2028 ;
- de la médiation culturelle et pédagogique ;
- de la documentation et des archives du projet.

Le nom de l'artiste sera associé à ces utilisations.

Toute exploitation commerciale distincte fera l'objet d'un accord spécifique.

Une création pensée dans la durée

Liaisons envisage la possibilité d'une réalisation appelée à demeurer sur le site, sans garantir pour autant une conservation sans limite de durée.

Après réception, la commune assurera l'entretien courant et la surveillance de l'installation dans les conditions définies avec l'artiste.

Des interventions pourront devenir nécessaires pour des raisons de conservation, de sécurité, de réglementation ou d'évolution du site.

Lorsque les circonstances le permettent, l'artiste sera consulté avant toute modification significative, déplacement ou retrait de son œuvre.

En cas d'urgence liée à la sécurité des personnes ou des biens, la commune pourra prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Les conditions précises d'entretien, d'intervention, d'éventuel déplacement ou de retrait seront définies dans le contrat en fonction de la réalisation retenue.

CE QUE LE CONTRAT PRÉCISERA

La commande

Objet et périmètre de la mission.

Les moyens

Rémunération, production et modalités de paiement.

Le calendrier

Étapes de conception, fabrication, installation et réception.

Les responsabilités

Assurances, fabrication, installation, réception et transfert après réception.

Les droits

Propriété matérielle, droits d'auteur, communication et crédits.

Le devenir de l'œuvre

Entretien, conservation, évolution, déplacement ou retrait éventuel

Le contrat traduira juridiquement le projet retenu ; il n'a pas vocation à en prédéterminer aujourd'hui la forme.

Gouvernance

Un projet porté par la commune, accompagné collectivement.

Liaisons – VESVRE, mille ans révélés est porté par la commune de Neuvy-Deux-Clochers, propriétaire du Site de Vesvre et maître d'ouvrage du projet.

Projet lauréat, coproduit et inscrit dans la programmation de Bourges 2028 – Capitale européenne de la culture, **Liaisons** est piloté localement par la commune. Bourges 2028 n'intervient pas dans sa gouvernance opérationnelle.

Le Conseil municipal conserve la responsabilité des décisions engageant la commune, notamment le choix du lauréat, l'engagement financier et la contractualisation.

Pour accompagner le projet dans sa conception et sa mise en œuvre, la commune s'est dotée d'un comité de pilotage – COPIL.

Le COPIL accompagne

Le COPIL réunit des élus de la commune et accompagne les différentes étapes de **Liaisons**.

Son rôle est notamment de :

- suivre l'avancement général du projet ;
- faciliter les décisions et les mises en relation ;
- accompagner l'articulation de ses dimensions artistique, patrimoniale, technique et territoriale ;
- mobiliser, lorsque cela est nécessaire, les compétences ou interlocuteurs utiles.

Le COPIL n'a pas vocation à assurer une direction artistique.

Les temps d'immersion, de recherche et de création doivent préserver la liberté nécessaire au développement de la démarche de l'artiste.

Un interlocuteur principal

Tout au long du projet, l'artiste disposera d'un référent clairement identifié au sein de la commune.

Ce référent assurera la coordination générale, accompagnera l'artiste dans ses démarches et mobilisera, selon les besoins, les interlocuteurs concernés.

Des compétences mobilisées selon le projet

Liaisons pourra faire appel, selon les besoins de la démarche retenue, à différents interlocuteurs patrimoniaux, scientifiques, techniques, environnementaux ou artisanaux.

Leur mobilisation sera construite en fonction du projet et des compétences nécessaires à sa réalisation.

Ces interlocuteurs accompagnent la démarche ; ils ne participent pas à sa direction artistique.

Liaisons

La commune porte et décide

Maîtrise d'ouvrage · moyens · contractualisation

Le COPIL accompagne

Suivi · coordination · mise en relation

L'artiste crée

Recherche · conception · réalisation · transmission

Le territoire contribue

Habitants · école · chercheurs · artisans · personnes ressources

BOURGES 2028

Coproduction · programmation Capitale européenne de la culture



Une histoire qui continue

À Vesvre, chaque époque laisse une trace à la suivante.

Depuis plus de mille ans, Vesvre se transforme. Des constructions apparaissent, d'autres disparaissent.

Les usages changent. Les paysages évoluent.

Des traces demeurent, parfois évidentes, parfois presque imperceptibles.

Ce que nous découvrons aujourd'hui est le résultat de cette longue succession.

La motte, la Tour, les bâtiments agricoles, les fossés, les chemins, les archives, les objets retrouvés ou les marques laissées dans les murs ne racontent pas une histoire immobile.

Ils témoignent d'un lieu continuellement construit, habité, transformé, exploité, abandonné, retrouvé et transmis.

Liaisons prend place dans cette continuité.

Non pour ajouter une nouvelle strate à tout prix, mais pour permettre à notre époque de regarder celles qui l'ont précédée et d'inventer une manière de les transmettre.

L'intervention artistique qui naîtra de cette rencontre appartiendra elle aussi à un moment particulier de l'histoire de Vesvre : celui où un territoire rural choisit de faire dialoguer patrimoine, création contemporaine et transmission.

Puis d'autres regards viendront.

D'autres recherches.

D'autres usages peut-être.

À Vesvre, l'histoire n'est pas terminée.

Liaisons VESVRE, mille ans révélés

Un projet porté par

Commune de Neuvy-Deux-Clochers
Place de l'Église
18250 Neuvy-Deux-Clochers
mairie.neuvydeuxclochers@wanadoo.fr

Liaisons – VESVRE, mille ans révélés est un projet lauréat, coproduit et inscrit dans la programmation de Bourges 2028 – Capitale européenne de la culture.

Contact projet

Isabelle Martin
Première adjointe en charge du développement culturel et touristique
Chef de projet LIAISONS
06 63 55 02 93
isabelle.martin@neuvydeuxclochers.fr

Candidatures et questions

contact@sitedevesvre.fr

En ligne

sitedevesvre.fr
Facebook · SitedeVesvreLiaisons
Instagram · @sitedevesvre_liaisons



Crédits

Conception et coordination du projet LIAISONS
Commune de Neuvy-Deux-Clochers
Photographies © Isabelle Martin, sauf mention contraire.
Photographies et documents d'archives : crédits indiqués en légende.

Version du document

Dossier de consultation artistique — septembre 2026
Version publiée — septembre 2026